

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE
DES COMMUNAUTÉS AMIES DES ÂÎNÉS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NEW BRUNSWICK
AGE FRIENDLY
COMMUNITY



COMMUNAUTÉ AMIE
DES ÂÎNÉS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK



TABLE DES MATIÈRES

Programme de reconnaissance des communautés amies des aînés du Nouveau-Brunswick	1
But du guide.....	2
Étapes relatives à la reconnaissance des communautés amies des aînés.....	2
Étape 1 : Adoption d'une résolution municipale.....	2
Étape 2 – Établissement d'un comité consultatif de la communauté amie des aînés	2
Étape 3 : Réalisation d'une évaluation des besoins de la communauté.....	3
Étape 4 : Élaboration d'un plan d'action.....	4
Demande de reconnaissance de la désignation communauté amie	4
Prix de reconnaissance	6
Poursuivre le parcours de communauté amie des aînés au-delà de la reconnaissance	6
Étape 5 – Mise en œuvre du plan d'action	6
Étape 6 : Surveillance des progrès.....	6
Maintien du statut de communauté amie des aînés	7
Ressources et soutien	8
Annexe 1 – Description des domaines	9



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES COMMUNAUTÉS AMIES DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Programme de reconnaissance des communautés amies des aînés célèbre les communautés qui prennent des mesures durables en vue de devenir amies des aînés. Les communautés sont encouragées à faire appel à leurs citoyens pour déterminer les initiatives qui pourraient être mises en œuvre dans les huit domaines d'une communauté amie des aînés.

Le mouvement des communautés amies des aînés est répandu dans le monde entier. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) appuient les huit domaines suivants comme étant ceux qui doivent être pris en compte dans la transition en vue de devenir une communauté amie des aînés :

1. Espaces extérieurs et bâtiments
2. Transports
3. Logement
4. Participation au tissu social
5. Respect et inclusion sociale
6. Participation citoyenne et emploi
7. Communication et information
8. Soutien communautaire et services de santé

[Plus d'information sur ces domaines](#) est présentée sur le site de l'ASFC ou à l'annexe du guide.

Par l'établissement de politiques, de services et de structures qui appuient le vieillissement en santé et le bien-être, les communautés peuvent permettre aux personnes de vivre dans un environnement sûr et sain pendant à mesure qu'elles vieillissent.

Devenir une communauté des aînés est un processus dans le cadre duquel les changements à l'intérieur d'une communauté peuvent être apportés à court ou à long terme, selon les besoins de la communauté et les ressources disponibles.



BUT DU GUIDE

Le présent guide énonce les étapes à suivre pour être reconnue comme communauté amie des aînés dans le cadre du Programme de reconnaissance des communautés amies des aînés du Nouveau-Brunswick.

Ces étapes illustrent l'engagement d'une communauté quant aux principes favorables aux aînés par la mobilisation et l'action communautaires. Les communautés devraient rechercher le soutien de partenaires clés comme les citoyens, les groupes de services, les organismes à but non lucratif et les entreprises locales dans leur parcours en vue de devenir amies des aînés.

ÉTAPES RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES COMMUNAUTÉS AMIES DES AÎNÉS

ÉTAPE 1 : Adoption d'une résolution municipale

Le maire et le conseil doivent s'engager à l'égard d'une approche des communautés amies des aînés en adoptant une résolution pour appuyer, promouvoir et réaliser l'initiative amie des aînés au nom de leur communauté.

Le format de la résolution peut varier, mais celle-ci doit montrer clairement que la communauté comprend ce qu'est une communauté amie des aînés et ce qui est exigé pour obtenir une telle reconnaissance. La résolution doit être signée et datée.

Étape 2 : Établissement d'un comité consultatif de la communauté amie des aînés

La prochaine étape consiste à établir un comité consultatif de la communauté amie des aînés et à élaborer son cadre de référence. Il est important que le comité comprenne un groupe varié de bénévoles de la communauté. Vous devriez rechercher des personnes qui représentent un large échantillon représentatif de la communauté. Cela devrait comprendre les aînés, les autres membres communautaires, les représentants de divers organismes communautaires, les groupes d'aînés, les entreprises locales et d'autres partenaires possibles.

De plus, il est important d'inclure un conseiller municipal ou un membre du personnel à qui la responsabilité est confiée de diriger l'initiative communautaire amie des aînés. Dans certains cas, les communautés ont inclus les deux. Cela permettra d'établir un lien direct avec le conseil municipal pour approuver les étapes qui sont franchies dans le processus ainsi que le plan d'action.

Dans le cadre de référence, assurez-vous d'inclure l'affiliation de chaque membre (par exemple représentant d'un organisme communautaire à but non lucratif particulier, etc.).

Assurez-vous que le comité consultatif choisit un président pour diriger les réunions et qu'il donne des présentations régulières aux réunions municipales pour que les représentants élus connaissent les étapes franchies et les résultats le long du parcours.



ÉTAPE 3 : Réalisation d'une évaluation des besoins de la communauté

À cette étape, il faut recueillir les commentaires des citoyens de la communauté pour déterminer les besoins dans les huit domaines d'une communauté amie des aînés. Il y a différentes façons de recueillir cette information. Mentionnons notamment les sondages, les groupes de discussion ou d'autres séances.

Cela peut sembler une tâche insurmontable, mais ne vous en faites pas. Il y a des personnes dans les communautés déjà reconnues comme amies des aînés au Nouveau-Brunswick qui ont mené l'évaluation communautaire et qui seraient heureuses d'aider. De même, il y a souvent des ressources communautaires qui pourraient vouloir aider.

L'examen des besoins des citoyens, en particulier des aînés, est important pour déterminer ce qui est nécessaire, selon eux, dans la communauté pour se sentir en sécurité. Les aînés vous diront ce qu'ils pensent des possibilités d'activité sociale et physique ainsi que des possibilités de rester chez eux ou au moins dans leur communauté à mesure qu'ils vieillissent.

L'évaluation communautaire devrait comprendre un inventaire détaillé de l'infrastructure et des mesures de soutien social. L'évaluation permettra d'établir quels services existent dans la communauté pour appuyer les aînés. Il faut faire une comparaison de ce qui existe et de ce que les citoyens disent être nécessaire pour demeurer dans leur communauté à mesure qu'ils vieillissent, ce qui déterminera les lacunes dans les programmes et les services. Cela permettra à la communauté de considérer comment combler les lacunes pour être une communauté amie des aînés et répondre aux besoins de leurs citoyens vieillissants. Au moment d'élaborer un plan d'action, il sera utile de tirer profit de ce qui existe actuellement dans la communauté pour appuyer les aînés.

L'évaluation communautaire devrait indiquer qui participait et de quelle façon : les réunions, le groupe de discussion, les sondages en ligne, le sondage imprimé, une activité communautaire, etc.). Cela comprend aussi les dates des activités de participation.



ÉTAPE 4 : Élaboration d'un plan d'action

L'élaboration d'un plan d'action est la prochaine étape qui est nécessaire pour se faire reconnaître comme communauté amie des aînés au Nouveau-Brunswick. Le plan doit considérer les initiatives relevant des huit domaines et doit répondre aux besoins indiqués par les aînés à partir de l'évaluation des besoins de la communauté amie des aînés.

Le plan d'action devrait couvrir une période de trois ans et comprendre les renseignements suivants :

1. Le **domaine** abordé par l'initiative amie des aînés.
2. La **mesure** à prendre, qui devrait être précise et orientée sur l'action. En règle générale, un énoncé de mesure commence par un verbe (par exemple « augmenter le nombre de bancs le long du sentier de randonnée »).
3. La personne qui sera responsable de **diriger** la mise en œuvre de la mesure (la communauté devrait tirer parti des partenaires dans la mise en œuvre de certaines des mesures).
4. Les **ressources** qui pourraient être nécessaires (ressources humaines, techniques et financières et partenaires).
5. La date de mise en œuvre de chaque mesure (**échancier**).

Le maire et le conseil doivent endosser le plan d'action.

Il est important que le plan d'action soit accessible au public. Vous devriez l'inclure sur le site Web de la communauté. Vous pourriez également mettre à jour le plan régulièrement pour faire preuve de transparence au sujet de ce qui est fait.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA DÉSIGNATION COMMUNAUTÉ AMIE

Après les quatre étapes ci-dessus, une communauté peut demander d'être reconnue par le ministère du Développement social comme amie des aînés.

Parmi les documents qu'il faut inclure dans le cadre de la demande, mentionnons :

1. Une **résolution municipale** qui appuie l'engagement de devenir une communauté amie des aînés.
2. Le **cadre de référence** du **comité consultatif** établi.
3. Les **résultats** de l'**évaluation des besoins de la communauté**.
4. Un **plan d'action** de trois ans.

En plus des documents ci-dessus, il faudrait inclure ce qui suit dans le cadre de la demande.

5. Un **sommaire d'une page** décrivant les étapes et les initiatives entreprises pour se faire reconnaître comme communauté amie des aînés.

Le sommaire d'une page devrait au moins inclure l'information suivante :

- La date d'adoption de la résolution par le conseil
- La date de formation du comité consultatif
- Les grandes lignes de la réalisation de l'évaluation des besoins
- Les grandes lignes des mesures dans le plan d'action

Le [formulaire de demande de reconnaissance de la désignation communauté amie des aînés](#) se trouve sur le site Web du ministère du Développement social.

Les demandes sont acceptées durant toute l'année. Pour formuler votre demande, remplissez le formulaire, puis envoyez-le par courriel à l'adresse aine@gnb.ca.

Une **équipe d'évaluation des demandes** examinera la demande et, si celle-ci répond aux exigences relatives à la reconnaissance de la désignation communauté amie des aînés, le ministre du Développement social et la communauté seront informés de la décision.

Le processus peut prendre de huit à dix semaines.

Lorsque la communauté a été informée qu'elle sera reconnue comme communauté amie des aînés, un membre de la Direction des communications du Ministère communiquera avec le représentant de la communauté pour fixer la remise des prix de reconnaissance qui sont énumérés ci-dessous.

Dans le cas [des communautés reconnues à titre de communauté amie des aînés](#) un sommaire d'une page sera placé sur la carte montrant les communautés amies des aînés au Nouveau-Brunswick. Cela reconnaîtra le leadership et les réalisations de la communauté, en plus d'encourager les autres communautés dans la province à apprendre de l'expérience des autres. Si vous cliquez sur une icône à côté du nom d'une communauté, cela fera apparaître le sommaire d'une page.

PRIX DE RECONNAISSANCE

La reconnaissance de l'engagement d'une communauté à devenir amie des aînés inclura :

- Une **plaque** de reconnaissance de la désignation communauté amie des aînés
- Une **bannière** de reconnaissance de la désignation communauté amie des aînés
- Une place sur la **carte** des communautés amies des aînés au Nouveau-Brunswick

De plus, la communauté peut recevoir une reconnaissance nationale de l'Agence de la santé publique du Canada et une invitation à se joindre au réseau mondial des villes et des communautés amies des aînés de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Cela peut être coordonné par le ministère du Développement social.

POURSUIVRE LE PARCOURS DE COMMUNAUTÉ AMIE DES AÎNÉS AU-DELÀ DE LA RECONNAISSANCE

La reconnaissance de la désignation communauté amie des aînés n'est pas une activité unique. Cela demande constamment des efforts et un engagement. Il est important de faire le suivi de la mise en œuvre des mesures dans le plan et de surveiller les progrès réalisés. Cela peut aussi nécessiter un examen périodique avec vos citoyens pour vous assurer que vous êtes sur la bonne voie et que vous répondez aux besoins des aînés dans la communauté.

Il faut donc accomplir les étapes 5 et 6 également dans le cadre du parcours vers la reconnaissance de la désignation communauté amie des aînés :

ÉTAPE 5 – Mise en œuvre du plan d'action

Il est important de donner suite à la mise en œuvre du plan d'action approuvé. Le nom des responsables de la mise en œuvre des diverses mesures aura été indiqué dans le plan d'action et variera selon la mesure qui sera mise en œuvre. C'est là qu'il faut avoir le soutien des partenaires communautaires pour partager la responsabilité de faire de la communauté une communauté amie des aînés. L'engagement et la collaboration entre les partenaires/parties prenantes dans la communauté sont essentiels à la mise en œuvre des mesures dans le plan.

ÉTAPE 6 : Surveillance des progrès

Il est important de jeter un regard critique sur le déroulement de chaque mesure. Vous voudrez vous assurer que la mesure est mise en œuvre comme prévu et a un effet positif sur les citoyens. Grâce à une surveillance régulière, vous pourrez apporter un changement dans ce qui est fait pour que vous puissiez apporter une correction en cours de route afin d'obtenir les meilleurs résultats possible pour vos citoyens.

Il y a des avantages pour la communauté. Cependant, être une communauté amie des aînés devrait vraiment bénéficier aux citoyens. Il est important de s'assurer que les citoyens ont la possibilité d'exprimer leur opinion au sujet des résultats positifs qu'ils connaissent en vivant dans



une communauté amie des aînés. Vous pouvez le faire au moyen d'un sondage, d'un groupe de discussion ou d'entrevues auprès des membres de la communauté.

MAINTIEN DU STATUT DE COMMUNAUTÉ AMIE DES AÎNÉS

Comme il est indiqué plus tôt dans le guide, le parcours en vue de devenir une communauté amie des aînés demande constamment un effort et un engagement de la communauté.

Pour maintenir la reconnaissance de la désignation de communauté amie des aînés, les communautés devront montrer des preuves d'efforts constants. **Donc, tous les trois ans, la communauté doit soumettre une demande** au ministère du Développement social pour montrer son engagement continu à devenir amie des aînés.

Voici ce que vous devez inclure dans votre demande pour maintenir votre désignation de communauté amie des aînés :

1. Le cadre de référence du comité consultatif de la communauté amie des aînés.
2. La preuve que le comité consultatif de la communauté amie des aînés s'est réuni au moins quatre fois par an pour surveiller la mise en œuvre de l'actuel plan d'action.
3. La preuve de l'engagement soutenu de la communauté auprès des personnes âgées et des autres parties prenantes pertinentes.
4. Un rapport de situation montrant les progrès de l'actuel plan d'action de la communauté amie des aînés.
5. Le plan d'action actualisé de la communauté amie des aînés pour les trois prochaines années.
6. Un rapport montrant que les citoyens ont bénéficié de la vie dans une communauté amie des aînés et indiquant les résultats qui ont été atteints.

Le [formulaire de demande de maintien du statut](#) se trouve sur le site Web du ministère du Développement social.

RESSOURCES ET SOUTIEN

[Plus de renseignements et de ressources](#) se trouvent sur le site Web du ministère du Développement social.

La [carte des communautés amies des aînés](#) montre les communautés au Nouveau-Brunswick qui ont été reconnues jusqu'à maintenant pour être amies des aînés et celles qui ont entrepris le parcours. Cela devrait favoriser l'établissement de liens entre les communautés qui cherchent à devenir amies des aînés et celles qui ont déjà été reconnues comme étant amies des aînés.

Pour plus d'information, contactez le ministère du Développement social à aines@gnb.ca ou composez le 506-457-6811.

Pour recevoir une aide et une orientation directes, les communautés peuvent contacter l'organisme respectif en collaboration avec le Ministère pour promouvoir le mouvement ami des aînés dans la province :

Age Friendly Active Communities NB Inc. (AFACNB)

afacnb.brenda@gmail.com

Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick (AFANB)

bruno.poirier@gmail.com



Annexe 1

Description de chacun des huit domaines.

1. **Espaces extérieurs et bâtiments** – Les environnements bâtis jouent un rôle important dans la santé, la participation, la sécurité et la protection des aînés. Les espaces en plein air et les édifices publics adaptés et accessibles appuient la participation sociale et permettent aux aînés d’accomplir leurs activités quotidiennes et de contribuer à la communauté. En voici des exemples : des espaces verts et entretenus, des aires de repos, des espaces publics sécuritaires et des rues et des voies piétonnières pour les piétons sont tous essentiels pour que les résidents jouissent de leur milieu de vie. Les espaces et les lieux naturels devraient maximiser les possibilités de vie saine et active ainsi que des liens avec la nature (par exemple des parcs, des sentiers, des cours d’eau et des jardins communautaires). L’amélioration de l’accès aux entreprises et aux édifices publics permet aux aînés d’accroître leur autonomie, favorise l’interaction sociale et leur permet de répondre à leurs besoins quotidiens individuels.
2. **Transports** – L’accès au transport abordable est une question importante pour les aînés. Les aînés, y compris les personnes ayant une mobilité réduite ou un handicap, doivent être capables de se déplacer dans leur milieu de vie de manière appropriée et sécuritaire. Une communauté amie des aînés peut trouver des moyens d’améliorer la mobilité publique pour que les aînés puissent participer aux activités sociales, culturelles, bénévoles et récréatives et accomplir les tâches quotidiennes, comme magasiner, aller aux rendez-vous et travailler.
3. **Logement** – Les aînés doivent avoir une place où ils se sentent chez eux et en sécurité. La disponibilité, le choix et le coût du logement sont importants; les communautés devraient offrir une gamme d’options de logement indépendant et avec services. Grâce à l’approche de communauté amie des aînés, il est possible de promouvoir des projets qui améliorent le logement et la vie à domicile des aînés.
4. **Participation sociale** – La participation à la vie sociale est un besoin de base des personnes, en particulier des aînés. La participation à la vie familiale, communautaire, culturelle, économique et politique permet de maintenir les liens, donne un sens à la vie et encourage les sentiments d’appartenance. La participation à la vie sociale et récréative offre une chance d’interagir avec les autres et d’établir des liens avec la communauté. Pour les aînés, la participation à la vie sociale et récréative commence par des activités sociales bien publicisées, accessibles et abordables. Grâce à l’approche de communauté amie des aînés, il est possible d’appuyer les activités qui rassemblent les personnes de tout âge et encouragent l’établissement de lieux de rencontre intergénérationnels ou des possibilités de prévenir l’isolement social.
5. **Respect et inclusion sociale** – Les aînés ont beaucoup de connaissances et d’expérience et sont l’épine dorsale de notre société. Ils méritent d’être respectés et ont besoin de se sentir inclus dans leur communauté à mesure qu’ils vieillissent. Les relations intergénérationnelles permettent de renforcer le sentiment d’appartenance des personnes. L’âgisme mène à l’exclusion et à la discrimination fondée sur l’âge d’une personne. Grâce à l’approche de communauté amie des aînés, il est possible de lutter contre l’âgisme par la sensibilisation du public au soutien aux aînés dans la communauté.

6. **Participation citoyenne et emploi** – Les aînés doivent avoir des possibilités d'utiliser leurs compétences, leurs connaissances et leur temps pour contribuer à la société, que ce soit par le bénévolat, la participation citoyenne, l'emploi ou toute autre forme de participation. Par le bénévolat, les personnes donnent d'elles-mêmes (temps, services, etc.) pour contribuer à la vie familiale et communautaire. Il est essentiel de reconnaître les compétences particulières des aînés occupant un emploi pour que ces dernières se sentent incluses dans la société. Grâce à l'approche de communauté amie des aînés, il est possible de sensibiliser les gens à la contribution des aînés et d'aider à réaliser des initiatives de mentorat entre les générations.
7. **Communication et information** – Le public, y compris les aînés, a besoin d'avoir de l'information sur ce qui lui est offert dans la communauté. Il est important que l'information soit facile à comprendre, qu'elle soit rédigée dans un langage clair et simple, soit à jour et accessible. N'oubliez pas que ce ne sont pas tous les aînés qui ont des connaissances en informatique. Donc, l'information en ligne ne devrait pas être la seule méthode pour informer les aînés au sujet des programmes et des services dans la communauté.
8. **Soutien communautaire et services de santé** – La plupart des aînés mènent une vie autonome et ont exprimé le désir de rester chez eux le plus longtemps possible pour vieillir chez eux. Cependant, il est important que le soutien et les services communautaires soient offerts s'ils en ont besoin. Les organismes communautaires peuvent offrir des mesures de soutien aux aînés, comme les services de soutien à domicile, les soins aux pieds et le transport. Grâce à l'approche de communauté amie des aînés, il est possible de collaborer avec les partenaires locaux pour offrir ces types de services. Lorsque les aînés peuvent accéder au service dont ils ont besoin chez eux ou dans leur communauté, cela peut éviter ou retarder leur hospitalisation ou le déplacement dans un établissement de soins de longue durée. Un accès aux soins de santé de qualité est essentiel pour garantir que les aînés restent en santé et autonomes. Un aspect important de la communauté amie des aînés est la détermination des besoins en santé des aînés dans la communauté et la communication de commentaires aux personnes dans le secteur de la santé sur la façon d'améliorer ces services.